



## Vente de mobilier de particulier a particulier (via un site inter

Par **brunovy**, le **16/11/2011** à **11:24**

Bonjour,

Je suis un particulier.

j'ai vendu a un autre particulier une table et 4 chaises.

la personne est venue chercher les meubles accompagné.

L'acheteur a inspecter table et chaises. Nous avons ouvert ensemble la table pour lui montrer comment s'installaient les rallonges.

Il a lui même démonté les pieds de la table pour le transport.

Il m'a payé en liquide.

2jours après son achat, il m'a contacté en me disant que la table était cassée et les chaises décollées.

Or je garantie que le tout était en bon état, certes légèrement usé comme tout produit d'occasion mais en parfait état.

Maintenant cette personne me menace de porter plainte a la gendarmerie.

Que dois je faire?

Dois je craindre des poursuites judiciaires?

En vous remerciant,

Cordialement

Bruno-Cayrey Valérie

Par **amajuris**, le **16/11/2011** à **13:33**

bjr,  
ne faites rien, il devra prouver ses affirmations s'il veut engager une procédure.  
on ne porte pas plainte à la gendarmerie pour un litige d'ordre civil.  
comme il s'agit selon vos explications de vices apparents, il lui appartenait de vérifier avant d'acheter.  
cdt

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **14:33**

Bref, c'est du bluff ou de l'arnaque, au choix